

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	20	23

Vote
A l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Ambre POENSIN, Frédéric ASTRUC, Franck DENIN, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, BEAUMES Nathalie, Thimotée WAGNER, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Camille COLLARD (pouvoir à Françoise MERIAUX), Kelly DA COSTA (pouvoir à Ambre POENSIN), José ALVES MARTINS (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Ambre POENSIN

2026/60 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ENFANTS NON DOMICILIES DANS LA COMMUNE

Vu la précédente délibération du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2026/59 en date du 21/09/2026 concernant la signature des conventions avec les communes de Millemont, Flexanville et Galluis,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les tarifs municipaux de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'accueil périscolaire pour les enfants domiciliés dans les communes de Millemont, Flexanville et Galluis.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil municipal :

- Fixe à compter du 1^{er} septembre 2026 les tarifs des accueils de loisirs et périscolaires pour les communes citées ci-dessus tels qu'ils figurent à la présente délibération,
- Précise que ces tarifs sont revus annuellement par délibération du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE



Annexe à la délibération du 21 septembre 2026

Accueil Mercredi & Vacances (Communes de Millemont, Flexanville, Galluis)

Formule de calcul du QF qui détermine les tranches

QF = Revenus annuels nets imposables perçus par le foyer en année N-1) divisés par 12 (mois) + (prestations à caractère mensuel type allocations familiales) divisé par le nombre de parts dans le foyer fiscal.

QF MENSUEL		Garancières Journée de loisirs mercredi et vacances 1 ^{er} enfant	Garancières Journée de loisirs mercredi et vacances 2 ^{ème} enfant et + (abattement 15 % dès le 2 ^{ème} enfant)	Extérieurs sans convention CAF
T0	0 à 500 €	19.00 €	16.15 €*	51.50 €
T1	501 à 750 €	21.50 €	18.30 €*	
T2	751 à 1 000 €	24.00 €	20.40 €*	
T3	1 001 à 1 250 €	26.50 €	22.55 €*	
T4	1 251 à 1 500 €	29.00 €	24.65 €*	
T5	≥ 1 501 €	31.50 €	26.80 €*	

* Abattement de 15 % à partir du deuxième enfant (le 1^{er} payant le tarif plein) inscrit et présent le même jour

Accueil périscolaires (Commune de Millemont)

QF MENSUEL		Accueil matin	Accueil soir	Accueil matin & soir
T0	0 à 500 €	2.30 €	4.65 €	6.60 €
T1	501 à 750 €	2.40 €	4.75 €	6.80 €
T2	751 à 1 000 €	2.50 €	4.85 €	7.00 €
T3	1 001 à 1 250 €	2.60 €	4.95 €	7.20 €
T4	1 251 à 1 500 €	2.70 €	5.05 €	7.40 €
T5	≥ 1 501 €	2.80 €	5.15 €	7.60 €
Extérieurs non conventionnés CAF		3.00 €	7.45 €	9.30 €